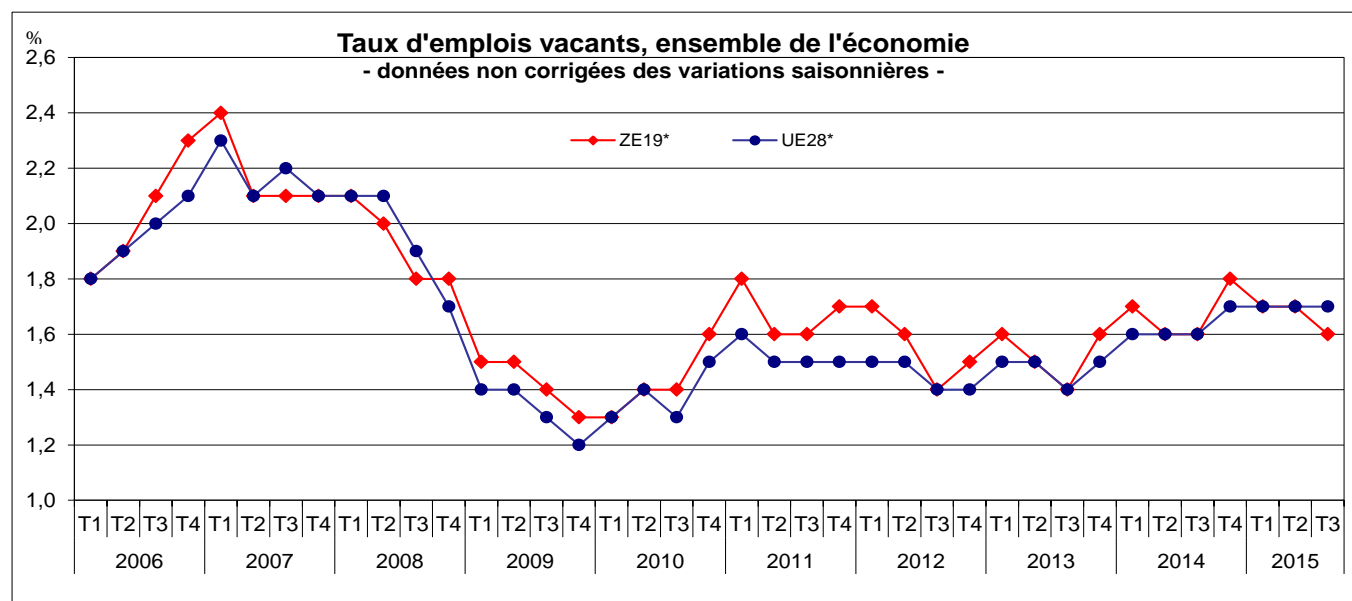


Troisième trimestre 2015

Le taux d'emplois vacants à 1,6% dans la zone euro

À 1,7% dans l'UE28

Le taux d'emplois vacants s'est établi à 1,6% dans la **zone euro** (ZE19) au troisième trimestre 2015, en baisse par rapport au taux de 1,7% enregistré au trimestre précédent mais stable comparé au troisième trimestre 2014, selon les chiffres publiés par **Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne**. Le taux d'emplois vacants dans l'**UE28** s'est quant à lui établi à 1,7% au troisième trimestre 2015, stable par rapport au trimestre précédent mais en hausse par rapport au taux de 1,6% enregistré au troisième trimestre 2014.



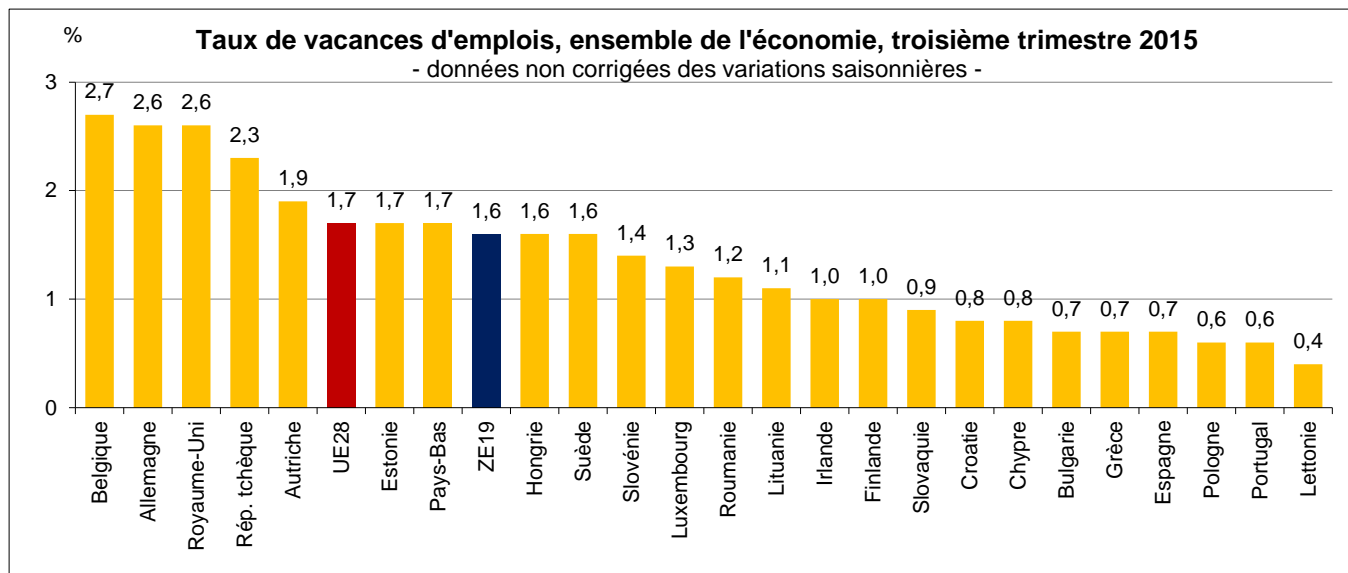
* Données ZE16 jusqu'au 4^{ème} trimestre 2008 inclus, données ZE19 à compter du 1^{er} trimestre 2009. Les différences entre les deux zones sont inférieures à 0,03 point de pourcentage.
Données UE27 jusqu'au 4^{ème} trimestre 2009 inclus, données UE28 à compter du 1^{er} trimestre 2010. Les différences entre les deux zones sont largement inférieures à 0,01 point de pourcentage.

Dans la **zone euro**, le taux d'emplois vacants au troisième trimestre 2015 s'est établi à 1,1% dans le secteur de l'industrie et de la construction et à 2,0% dans celui des services. Dans l'**UE28**, les taux ont été de 1,2% dans l'industrie et la construction et de 2,1% dans les services.

États membres

Parmi les États membres pour lesquels des données comparables sont disponibles, les taux d'emplois vacants les plus élevés au troisième trimestre 2015 ont été enregistrés en **Belgique** (2,7%), en **Allemagne** et au **Royaume-Uni** (2,6% chacun) ainsi qu'en **République tchèque** (2,3%), et les plus faibles en **Lettonie** (0,4%), en **Pologne** et au **Portugal** (0,6% chacun).

Le taux d'emplois vacants a augmenté au troisième trimestre 2015 dans vingt États membres, est resté stable dans cinq et a diminué dans trois autres par rapport au troisième trimestre 2014. Les plus fortes hausses ont été observées en **République tchèque** (+0,9 point de pourcentage), à **Malte** (+0,7 pp) et à **Chypre** (+0,4 pp). Les seules baisses ont été relevées en **Allemagne** et au **Portugal** (-0,1 pp chacun) ainsi qu'en **Grèce** (-0,2 pp).



Danemark, France, Italie et Malte: les données ne sont pas présentées car elles ne sont pas totalement comparables.

Informations géographiques

La **zone euro** (ZE19) comprend la Belgique, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Finlande.

L'**Union européenne** (UE28) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Méthodes et définitions

Le **taux d'emplois vacants** (TEV) mesure la proportion de l'ensemble des emplois qui sont vacants. Il est exprimé en pourcentage: $TEV = (\text{nombre d'emplois vacants}) / (\text{nombre d'emplois occupés} + \text{nombre d'emplois vacants})$.

Un **emploi vacant** est un poste rémunéré nouvellement créé, non pourvu, ou qui deviendra vacant sous peu, pour le pourvoi duquel l'employeur entreprend activement de chercher, en dehors de l'entreprise concernée, un candidat apte; est prêt à entreprendre des démarches supplémentaires; et a l'intention de le pourvoir immédiatement ou dans un court délai. Selon cette définition, un emploi vacant doit être ouvert aux candidats externes à l'entreprise. Cependant, cela n'ôte pas à l'employeur la possibilité de recruter un candidat en interne pour ce poste. En revanche, un poste vacant ouvert uniquement aux candidats internes à l'entreprise ne doit pas être considéré comme un emploi vacant. Un poste occupé est un emploi rémunéré au sein d'une organisation auquel un salarié a été affecté.

Le taux d'emplois vacants couvre, jusqu'au quatrième trimestre 2008, les sections A à O de la NACE Rév. 1 et, à partir du 1^{er} trimestre 2009, les sections B à S de la NACE Rév. 2. Par souci de simplification, ces agrégats sont désignés comme «**l'ensemble de l'économie**», bien qu'en soient exclus l'agriculture, les activités des ménages en tant qu'employeurs ainsi que celles des organisations extraterritoriales. Les sections B à S de la NACE Rév. 2 comprennent les secteurs de l'industrie (sections B à E), de la construction (F) et des services (G à N), ainsi que les services (principalement) non-marchands (O à S).

Le taux d'emplois vacants pour les agrégats UE et zone euro sont basés sur les données des États membres, y compris des estimations lorsque les valeurs des périodes récentes ne sont pas encore disponibles. Si les données nationales ne sont disponibles que pour une partie de la population - excluant par exemple des petites entreprises ou certaines activités économiques, cette sous-population est néanmoins utilisée dans le calcul du taux d'emplois vacants des agrégats UE et zone euro.

Notes pays:

Danemark, France, Italie et Malte: les données ne sont pas totalement comparables. En France et en Italie, seules les entités marchandes de 10 employés ou plus sont interrogées. De plus, s'agissant des secteurs de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé humaine (sections O, P et Q de la NACE Rév. 2), les institutions publiques ne sont pas couvertes. La France fournit des données annuelles, pour les secteurs transmis, avec une couverture étendue aux unités de moins de 10 employés: les derniers chiffres disponibles (année de référence 2013) indiquent un taux d'emplois vacants de 0,9%. Au Danemark, seules les entités de l'économie marchande (sections B à N de la NACE Rév 2) sont traitées. À Malte, seules les entités de 10 employés ou plus sont couvertes.

Plus d'informations

[Section du site web](#) d'Eurostat dédiée aux statistiques sur les vacances d'emploi

[Base de données](#) d'Eurostat sur les emplois vacants

[Article Statistics Explained](#) d'Eurostat relatif aux statistiques sur les vacances d'emploi

[Calendrier de diffusion](#) des €-indicateurs d'Eurostat

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Production des données:

Tim ALLEN

Tél: +352-4301-33 444

eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Piotr RONKOWSKI

Tél: +352-4301-36 294

piotr.ronkowski@ec.europa.eu

Demandes média: Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

www.ec.europa.eu/eurostat/

[@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

Taux d'emplois vacants dans l'ensemble de l'économie (en %)

- données non corrigées des variations saisonnières -

	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
ZE19	1,6	1,8	1,7	1,7	1,6
UE28	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7
Belgique	2,4	1,9	2,1	2,7	2,7
Bulgarie	0,7	0,7	0,9	0,9	0,7
Rép. tchèque	1,4	1,6	1,7	2,3	2,3
Allemagne	2,7	3,2	2,9	2,7	2,6
Estonie	1,6	1,4	1,3	1,6	1,7
Irlande	0,8	0,7	1,0	0,9	1,0
Grèce	0,9	0,8	0,9	0,9	0,7
Espagne	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Croatie	0,8	0,6	1,5	1,5	0,8
Chypre	0,4	0,3	1,1	1,0	0,8
Lettonie	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4
Lituanie	1,0	0,9	1,1	1,1	1,1
Luxembourg	1,0	0,9	1,2	1,3	1,3
Hongrie	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6
Pays-Bas	1,4	1,5	1,6	1,7	1,7
Autriche	1,7	1,6	1,8	1,8	1,9
Pologne	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Portugal	0,7	0,6	0,6	0,7	0,6
Roumanie	0,9	0,9	1,0	1,1	1,2
Slovénie	1,3	1,0	1,4	1,4	1,4
Slovaquie	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Finlande	1,0	0,9	2,0	1,3	1,0
Suède	1,3	1,4	2,1	2,0	1,6
Royaume-Uni	2,4	2,4	2,4	2,5	2,6
Norvège	2,1	2,0	2,2	2,3	1,9
Suisse	1,2	1,1	1,2	1,1	:
Anc. Rép. youg. de Macédoine	1,6	1,4	1,5	1,5	1,5

: donnée non disponible

Taux d'emplois vacants – couverture restreinte* (en %)

- données non corrigées des variations saisonnières -

	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
Danemark	1,4	1,3	1,5	1,7	1,6
France	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Italie	0,5	0,4	0,7	0,7	0,6
Malte	2,4	2,5	2,3	3,1	3,1

* voir Méthodes et définitions

Les données sources sont consultables [ici](#).

Taux d'emplois vacants par activité économique principale (en %)

- données non corrigées des variations saisonnières -

	Industrie et construction (sections B à F de la NACE Rév. 2)					Services (sections G à N de la NACE Rév. 2)				
	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
ZE19	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	2,0	2,3	2,3	2,1	2,0
UE28	1,1	1,1	1,2	1,3	1,2	2,0	2,2	2,2	2,1	2,1
Belgique	2,2	2,0	2,1	2,8	2,9	3,4	2,5	2,9	3,4	3,5
Bulgarie	0,5	0,6	0,6	0,8	0,7	0,4	0,4	0,7	0,6	0,4
Rép. tchèque	1,2	1,3	1,4	2,0	2,2	2,3	2,7	2,8	3,9	3,7
Danemark	1,2	1,0	1,0	1,3	1,3	1,5	1,4	1,7	1,8	1,8
Allemagne	1,7	1,7	1,5	1,7	1,7	3,9	4,7	4,2	3,8	3,7
Estonie	1,3	1,1	1,1	1,2	1,1	1,7	1,6	1,5	1,8	1,8
Irlande	0,5	0,5	0,8	0,6	0,6	0,9	0,8	1,2	1,0	1,2
Grèce	0,8	1,1	1,4	1,1	0,3	1,6	1,5	1,5	1,7	1,1
Espagne	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4
Croatie	0,4	0,3	1,2	0,8	0,7	0,9	0,6	1,3	2,1	0,8
Chypre	0,3	0,3	0,6	0,8	0,6	0,4	0,4	1,5	1,3	0,9
Lettonie	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
Lituanie	1,0	1,0	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,2	1,2	1,3
Luxembourg	0,4	0,4	0,6	0,7	0,6	1,4	1,2	1,7	1,8	1,7
Hongrie	1,3	1,4	1,5	1,7	1,8	1,2	1,1	1,3	1,3	1,5
Pays-Bas	1,4	1,3	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8	2,0	2,1	2,0
Autriche	1,1	1,2	1,4	1,4	1,3	2,6	2,2	2,5	2,5	2,6
Pologne	0,6	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8	0,8	0,8
Portugal	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	1,2	1,0	1,0	1,3	1,1
Roumanie	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8
Slovénie	1,5	1,0	1,9	1,7	1,6	1,4	1,4	1,7	1,8	1,6
Slovaquie	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Finlande	0,8	0,5	2,0	1,4	0,7	1,2	1,3	2,4	1,4	1,2
Suède	0,9	1,0	1,5	1,4	1,1	1,8	1,8	2,2	2,4	2,1
Royaume-Uni	2,1	1,8	2,0	2,0	2,0	2,7	2,7	2,7	2,8	2,9
Norvège	1,5	1,2	1,4	1,9	1,1	2,2	2,1	2,3	2,2	1,9
Suisse	1,2	1,2	1,1	1,0	:	1,4	1,3	1,4	1,4	:
Anc. Rép. youg. de Macédoine	2,1	1,5	1,5	1,9	1,9	1,6	1,5	1,8	1,7	1,8

: donnée non disponible

Taux d'emplois vacants par activité économique principale – couverture restreinte* (en %)

- données non corrigées des variations saisonnières -

	Industrie et construction (sections B à F de la NACE Rév. 2)					Services (sections G à N de la NACE Rév. 2)				
	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015
France	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Italie	0,5	0,5	0,7	0,6	0,5	0,5	0,4	0,7	0,8	0,6
Malte	2,1	1,4	2,3	2,1	1,8	2,8	2,0	2,5	3,7	3,4

* voir Méthodes et définitions

Les données sources sont consultables [ici](#).